



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 23 avril 2009.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- M^{me} la mairesse Danielle Roy-Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- M^{me} la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
- M. le conseiller André Demers, Québec
- M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
- M^{me} la conseillère Denise Trudel, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le conseiller Conrad Verret, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- M^{me} la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par monsieur Marcel Corriveau, vice-président du conseil.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2009-17

Sur proposition de madame Danielle Roy-Marinelli, mairesse de Lévis, appuyée par madame Anne Ladouceur, conseillère de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour, avec le report des points suivants :

- 4. b) 1° - Remplacement du secrétaire-trésorier ;
- 4. d) 3° - Commission forestière régionale de la Capitale-Nationale – Nomination d'un représentant ;
- 4. f) 1° - Étude sur les voies ferroviaires et autoroutières – octroi d'un contrat.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance tenue le 26 février 2009

Résolution n° C-2009-18

Sur proposition de madame Carole Bégin-Giroux, conseillère de Québec, appuyée par monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 26 février 2009.

Adoptée

Site internet – Mise en ligne

Résolution n° C-2009-19

Sur proposition de monsieur André Demers, conseiller de Québec, appuyée par monsieur Jean-Luc Daigle, conseiller de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du contenu et de la mise en ligne du nouveau site Internet de la CMQ.

Référence : Mémoire du 15 avril 2009
Responsable : Coordonnateur aux communications et aux consultations

Adoptée

Mise en ligne de la carte interactive métropolitaine

Résolution n° C-2009-20

Sur proposition de monsieur André Demers, conseiller de Québec, appuyée par monsieur Jean-Luc Daigle, conseiller de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du contenu et de la mise en ligne de la carte interactive de la CMQ.

Référence : Mémoire du 15 avril 2009
Responsable : Conseiller en géomatique

Adoptée

Nomination de monsieur François Picard à la commission Transport métropolitain

Résolution n° C-2009-21

Sur proposition de madame Denise Trudel, conseillère de Québec, appuyée par monsieur Marcel Corriveau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De nommer à la commission Transport métropolitain monsieur François Picard, conseiller de Québec, pour combler la vacance laissée par l'élection de monsieur Patrick Huot comme député à l'Assemblée nationale. Le mandat de monsieur Picard se terminera en même temps que les autres membres des commissions, le 1^{er} novembre 2009.

Référence : Mémoire du 17 décembre 2008
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

États financiers 2008 et rapport du vérificateur

Résolution n° C-2009-22

Sur proposition de monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par madame Anne Ladouceur, conseillère de Lévis, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport financier (états financiers) et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2008.

De transmettre à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'aux municipalités de la CMQ, le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2008.

Référence : Mémoire du 14 avril 2009
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Projet d'entente avec le MCCCCF et le MAMROT concernant la mise en œuvre de l'étude sur les paysages

Résolution n° C-2009-23

Sur proposition de monsieur Jean-Claude Bouchard, conseiller de Lévis, appuyée par madame Danielle Roy-Marinelli, mairesse de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver le programme de travail triennal 2009-2011 portant sur la connaissance et la mise en valeur des paysages d'intérêt métropolitain.

De demander respectivement au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, ainsi qu'au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une participation financière de 105 000 \$ sur trois ans à raison de 35 000 \$ par année, pour la mise en œuvre du plan d'action relatif à la poursuite du dossier sur les paysages métropolitains, le tout représentant une participation gouvernementale globale de 210 000 \$ et de 105 000 \$ pour la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

D'accepter une contribution de la CMQ de 105 000 \$, réparti sur trois ans, pour la réalisation de ce plan d'action, conditionnellement à l'acceptation par les ministères de contribuer globalement pour une somme de 210 000 \$ à la réalisation du plan.

De soumettre à l'approbation du conseil l'entente finale à intervenir entre les deux ministères et la CMQ pour la réalisation du plan, après acceptation par les deux ministères de leur participation financière.

Référence : Mémoire du 16 avril 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-112
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Avis sur le règlement 143.1 de la MRC de La Côte-de-Beaupré modifiant le schéma d'aménagement et de développement

Résolution n° C-2009-24

Sur proposition de monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par monsieur François Picard, conseiller de Québec, il est unanimement résolu :

D'émettre à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un avis favorable relativement au règlement n° 143.1, modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de La Côte-de-Beaupré afin d'autoriser l'aménagement d'une mini-centrale hydroélectrique dans le corridor de la rivière Sainte-Anne-du-Nord.

De signaler à la MRC de La Côte-de-Beaupré que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a des préoccupations quant au projet de centrale hydroélectrique projetée, à l'égard des éléments suivants, soit :

- Le débit écologique réservé permettant d'assurer le maintien de la faune ;
- Le maintien de la qualité des eaux alimentant les prises d'eau potable sises en aval ;
- Le débit esthétique réservé permettant d'assurer le caractère récréatif et touristique fort attractif des chutes Sainte-Anne ;
- L'insertion des éléments relatifs au projet de centrale dans un paysage d'intérêt métropolitain ou supra local ;
- La maximisation des retombées financières à court, moyen et long terme d'un tel projet.

Référence : Mémoire du 6 avril 2009
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Rapport de la commission Développement économique et touristique

Résolution n° C-2009-25

Sur proposition de monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par madame Carole Bégin-Giroux, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du Rapport de la commission Développement économique et touristique en regard du rôle et des responsabilités de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) en matière de développement économique et touristique.

D'accepter l'ensemble des recommandations du Rapport de la commission Développement économique et touristique.

D'accepter (sujet à l'adoption par le conseil d'un règlement à cet effet) que les sommes résiduelles du Fonds de développement économique métropolitain soient versées au surplus général de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

D'approprier à même ce surplus général, un montant de 150 000 \$ pour l'affecter à l'actualisation du mandat de la CMQ en matière de développement économique.

D'imputer un solde de 100 000 \$ provenant des quotes-parts des villes de Lévis et de Québec (Agglomération) et des MRC du territoire métropolitain (municipalités en faisant partie), pour le développement économique. Le salaire et les frais afférents de la conseillère au développement économique sont imputés à ce montant.

Référence : Mémoire du 15 avril 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-113
Responsable : Conseillère au développement économique

Adoptée

Adoption du règlement n° 2009 – 30

Résolution n° C-2009-26

Sur proposition de monsieur François Picard, conseiller de Québec, appuyée par monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement n° 2009 – 30, modifiant le règlement n° 2009 – 29 afin de réduire à 116 608 \$ la dispense à la ville de Québec de contribuer en 2009 à certaines dépenses en matière économique.

Référence : Mémoire du 16 avril 2009
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Adoption du règlement n° 2009 – 31

Résolution n° C-2009-27

Sur proposition de madame Anne Ladouceur, conseillère de Lévis, appuyée par monsieur Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement n° 2009 – 31, abrogeant le règlement n° 2007 – 25 sur la constitution du Fonds de développement économique métropolitain (FDEM).

Référence : Mémoire du 30 mars 2009
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Programme de travail 2009 de la commission Développement économique et touristique

Résolution n° C-2009-28

Sur proposition de monsieur André Demers, conseiller de Québec, appuyée par monsieur Conrad Verret, conseiller de Québec, il est unanimement résolu :

D'approuver le programme de travail suivant de la commission Développement économique et touristique, pour l'année 2009 :

Mandats 2009 :

- Produire et diffuser des informations relatives à la situation économique et territoriale de la communauté métropolitaine de Québec (centre métropolitain de données).
- Tenir une rencontre métropolitaine réunissant les Villes de Québec, Lévis et les MRC portant sur les plans locaux de développement économique en vue de favoriser les échanges et de faire le point sur les éléments qui font convergence et divergence.
- Assurer le suivi des mandats particuliers qui lui sont confiés par le conseil ou le comité exécutif.

Sujets particuliers pris en considération par la commission :

1. Le projet de porte continentale et de corridor de commerce Ontario-Québec
2. La téléphonie interurbaine au sein des territoires de la CMQ
3. Le projet de train à haute vitesse (en appui)
4. Les plans locaux et régionaux de développement touristique

Référence : Mémoire du 15 avril 2009
Responsable : Conseillère au développement économique

Adoptée

Virements de crédits

Résolution n° C-2009-29

Sur proposition de monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par monsieur Jean-Claude Bouchard, conseiller de Lévis, il est unanimement résolu :

D'autoriser les virements de crédits suivants au budget 2009 de la CMQ et le cas échéant la prévision des sommes nécessaires aux budgets de la CMQ pour les exercices financiers 2010 et 2011 :

- a) 76 978 \$ du budget de la direction générale au budget transport en commun métropolitain et la prévision de cette somme à chacun des exercices financiers de 2010 et de 2011 ;
- b) 35 000 \$ du surplus accumulé au budget de l'aménagement du territoire et la prévision de cette somme à chacun des exercices financiers de 2010 et de 2011.

Référence : Mémoire du 23 avril 2009
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2009-30

Sur proposition de monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par madame Denise Trudel, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 23 avril 2009 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal du comité exécutif de la CMQ du 29 janvier 2009 ;
- b) Procès-verbal du comité exécutif de la CMQ du 26 février 2009 ;
- c) Extrait de procès-verbal du conseil des maires du 18 février 2009 de la MRC La Jacques-Cartier ;
- d) Extrait du livre des délibérations de la MRC de Comté de Rouville du 21 janvier 2009 – Résolution 09-01-7570 sur le programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional ;
- e) Lettre du 3 mars 2009 sur la synthèse du plan stratégique 2009-2013 du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ;
- f) Accusé de réception de la résolution n° C-2009-09 concernant le nouvel appel à réfection du Pont de Québec par monsieur Maxime Bernier, député de la Beauce, en date du 24 mars 2009 ;
- g) Accusé de réception de la résolution n° C-2009-09 concernant le nouvel appel à réfection du Pont de Québec par monsieur Jacques Gourde, député de Lotbinière-Chutes-de-la-Chaudière, en date du 25 mars 2009 ;
- h) Accusé de réception de la résolution n° C-2009-09 concernant le nouvel appel à réfection du Pont de Québec par madame Julie Boulet, ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, en date du 26 mars 2009 ;
- i) Accusé de réception de la résolution n° C-2009-04 concernant un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec par madame Julie Boulet, ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, en date du 26 mars 2009 ;
- j) Accusé de réception de la résolution n° C-2009-09 concernant le nouvel appel à réfection du Pont de Québec par monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, en date du 26 mars 2009 ;
- k) Accusé de réception de la résolution n° C-2009-09 concernant le nouvel appel à réfection du Pont de Québec par madame Dominique Vien, députée de Bellechasse et ministre des Services gouvernementaux, en date du 25 mars 2009 ;
- l) Communiqué pour diffusion immédiate de monsieur Pascal-Pierre Paillé, Bloc québécois, relançant le gouvernement fédéral sur le dossier du Pont de Québec, daté du 31 mars 2009 ;
- m) Allocution de monsieur Pascal-Pierre Paillé (Louis-Hébert, BQ) sur l'esprit de la résolution de la CMQ adoptée le 26 février 2009 sur la réfection complète du Pont de Québec, prononcée le 31 mars 2009 à la Chambre des communes – Extrait des Bleus, version non-officielle ;
- n) Lettre de la Direction générale de la Ville de Québec sur la relocalisation de la CMQ dans l'édifice Delta 3 – 2875, boulevard Laurier, datée du 1^{er} avril 2009 ;
- o) Accusé de réception de la résolution n° C-2009-09 concernant le nouvel appel à réfection du Pont de Québec par monsieur Janvier Grondin, député de Beauce-Nord, en date du 31 mars 2009 ;
- p) Accusé de réception de la résolution n° C-2009-09 concernant le nouvel appel à réfection du Pont de Québec par monsieur Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, en date du 1^{er} avril 2009 ;
- q) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009 ;

- r) Accusé de réception de la résolution n° C-2009-09 concernant le nouvel appel à réfection du Pont de Québec par madame Sylvie Roy, députée de Lotbinière, en date du 7 avril 2009 ;
- s) Accusé de réception de la résolution n° C-2009-09 concernant le nouvel appel à réfection du Pont de Québec par monsieur Michel Matte, députée de Portneuf, en date du 7 avril 2009.

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de monsieur André Demers, conseiller de Québec, rappelant la nécessité pour la région métropolitaine de Québec, que le pont de Québec soit bien entretenu et peinturé par ceux qui en ont la responsabilité.

Période de questions du public

Question de monsieur Pierre Landry de Québec, sur l'étendue du territoire de la réserve indienne de Wendake.

Les représentants de la Ville de Lévis s'abstiennent de participer aux délibérations et au vote sur la résolution C-2009-31 dont l'objet concerne seulement la Rive-Nord.

Bilan 2008 du PGMR de la CMQ Rive-Nord

Résolution n° C-2009-31

Sur proposition de monsieur Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'adopter le bilan 2008 du PGMR de la CMQ Rive-Nord.

De transmettre le bilan à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, aux unions municipales, aux députés de la région de Québec, à chaque municipalité et MRC de la CMQ Rive-Sud et Rive-Nord, à Recyc-Québec et à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

De diffuser un communiqué de presse sur les résultats présentés.

Référence : Mémoire du 16 avril 2009
Responsable : Conseillère en environnement

Adoptée

Clôture de la séance

Résolution n° C-2009-32

Sur proposition de monsieur Marcel Corriveau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, appuyée par madame Carole Bégin-Giroux, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée


VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL


SECRÉTAIRE